



**SNPDOSS**

**Compte-rendu de la Commission de la Liste d'Aptitude du 26 Novembre 2020**

Comme nous l'avons obtenu sous l'ancienne Présidence de J- M PALACH les syndicats ont pu accéder aux dossiers des candidats la veille de la commission.

Sur 119 candidatures recevables (représentant 115 candidats), 81 avaient des évaluations convergentes triple AAA émanant des trois entités chargées des évaluations (employeur ou Caisses Nationales, MNC et centre d'évaluation (cabinet SENANQUE)). Ce premier lot n'a pas fait l'objet de réel débat.

A contrario 38 candidatures présentaient des divergences dans les appréciations et ont fait l'objet d'un examen en commission après avis du rapporteur. 16 décisions favorables ont été rendues mais ce chiffre est à prendre avec prudence dans la mesure où il tient compte par exemple, des agents publics dont l'inscription est soumise à un quota réglementaire de 6 postes.

Dans le cadre de ces candidatures, nous sommes intervenus en soutien de plusieurs de nos adhérents et avons pu obtenir l'inscription demandée pour la moitié d'entre eux.

A noter que le dossier des agents publics est rapporté par le représentant de l'IGAS et que le dossier des ADD d'ARS a fait l'objet d'un rapport de présentation par le SGMAS (Secrétariat Général des Ministères Sociaux).

---

Le calendrier de la prochaine campagne est le suivant :

**Commission des réclamations pour la LA 2021 Jeudi 4 Février 2021 ;**

(Les candidats non-inscrits ont 15 jours après la parution de la liste pour introduire une réclamation sur la base de faits nouveaux)

**Commission de recevabilité pour la LA 2022 Jeudi 8 Avril 2021.**

**Commission des réclamations pour la LA 2022 Mardi 8 Juin 2021.**

**Commission chargée d'arrêter la liste pour 2022 Mardi 23 novembre 2021** (avec consultation possible des dossiers de candidatures la veille)

Pour conclure, nous avons demandé en un état des lieux et une monographie de la Liste 2021 qui correspond à la première liste après l'extinction en 2020 des mesures transitoires prévues par la Réforme Morel. Nous avons demandé notamment la proportion de DCF inscrit en L1 et L2 et l'évolution comparée aux années précédentes. Notre demande a été relayée par le Président REY et acceptée par l'UCANSS. Ces éléments seront disponibles à la parution de la prochaine liste d'aptitude en janvier 2021.